

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos **Lettre N° 31 du 14/10/2008**

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Rentrée 2008 : j'y pense et puis...je n'oublie pas !

[Je me syndique au SNUipp67...](#)

- parce que collectivement nous sommes plus forts.
- pour être mieux informé et défendu.
- parce qu'avec la déduction fiscale , cela me revient à peine à 4 euros par mois !

Informations départementales

Colloque organisé par le SNUipp67 : « comment traiter la difficulté scolaire ? » avec Christine PASSERIEUX

Ce colloque se déroulera le **jeudi 4 décembre** 2008 à la **maison des syndicats de STRASBOURG**.

Réservez cette date et **inscrivez vous** sans attendre (**dernier délai le 4 novembre**) auprès de votre IEN ([modèle de lettre pour vous inscrire](#)).

Même si vous avez déjà participé à des RIS ou des congrès vous pouvez vous y inscrire. Dans le cadre de la « formation syndicale » chacun a droit à 12 jours de stage syndical par an... ne vous en privez pas !

L'inscription est ouverte à tous, syndiqué(e) ou non, enseignants (spécialisés ou non) de maternelle, de l'élémentaire. Nous sommes tous concernés par le sujet.

Profitons de ce moment de « formation syndicale » sur le temps de travail pour en débattre.

Au moment où tout devient confus entre le soutien, l'aide personnalisée, l'aide spécialisée et la prise en charge globale de la difficulté scolaire... prenons le temps d'en discuter avec une spécialiste de la question : **Christine PASSERIEUX**, conseillère pédagogique à Paris.

Michèle FREMONT, membre du SNUipp national, secteur ASH, et **Martine MONTEILLET**, réformatrice (ex secrétaire départementale du SNUipp67) interviendront également.

Infos syndicales du 1^{er} trimestre 2008:

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole Elémentaire BISCHWILLER	Mercredi 22 octobre 2008	rue des Menuisiers BISCHWILLER	9h-12h
Ecole élémentaire Les cigognes HOERDT	Mercredi 12 novembre 2008	7 rue de la Wantzenau HOERDT	9h-12h
Ecole du Sud ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	Mercredi 12 novembre 2008	1 rue des Boulangers ILLKIRCH	9h-12h
Maison des syndicats STRASBOURG	Mercredi 19 novembre 2008	Rue Sédillot STRASBOURG	9h-12h
Ecole JF Wentzel WISSEMBOURG	Mercredi 26 novembre 2008	1 place Bucer WISSEMBOURG	9h-12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux...il suffit d'informer (Arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence) une semaine avant la date de la réunion.

La présence à une RIS est à décompter du quota des 18 heures dues pour les animations pédagogiques. Même s'il s'agit d'une « animation obligatoire » vous pouvez venir à la RIS. Vous avez droit à 2 x 3h sur votre crédit d'heures.

60 Heures d'aide personnalisée :

- Situation des collègues absents

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence réglementairement autorisée par l'IEN (maladie etc...) il revient au titulaire mobile (jusqu'à atteinte de son quota horaire ...bien sûr) d'assurer la séance d'aide personnalisée. Le collègue absent **NE DOIT PAS** rattraper la séance qui s'est tenue (ou devait se tenir) durant son congé.

Si l'administration ne parvient pas à remplacer l'enseignant absent, informez les familles que la séance du jour est **ANNULEE**.

Les enseignants des autres classes n'ont pas à accueillir les élèves du collègue absent !

En cas de difficultés à ce sujet n'hésitez pas à nous contacter.

-Animation pédagogique et aide personnalisée au même moment

Les équipes des écoles ont organisé l'aide, informé les familles, obtenu leur accord. Cela a pris du temps et de l'énergie...et des IEN placent des animations pédagogiques au même moment. Même si des contraintes de calendrier ont pesé dans ce choix...c'est bien le choix de l'administration et pas celui des enseignants.

Si vous êtes convoqué à une animation qui se déroule en même temps qu'une séance d'aide personnalisée **vous n'avez pas à rattraper la séance d'Aide Personnalisée.**

Votre absence n'étant pas de votre fait, elle ne peut pas être assimilée à une absence pour « convenance personnelle ».En cas de difficulté contactez-nous.

CAPD Hors-Classe du 23 octobre 2008

La CAPD se réunira le 23 octobre. Les services de l'IA viennent de nous communiquer la liste des 135 collègues classés « en tête » de liste. Ce document de travail ne sera validé qu'à l'issue de la CAPD.

Vous pouvez nous contacter par téléphone ou mail pour connaître votre position et vérifier, si besoin, les éléments du barème.

Seules 50 personnes accéderont à la Hors-Classe cette année.

50 collègues, sur plus de 6 000 enseignants du 1^{er} degré dans notre département !

Ce nombre dérisoire de 50 promotions rend impossible l'accès à la HC pour l'immense majorité des PE. En juin 2007 plus de 51% des enseignants du 1^{er} degré sont partis à la retraite en étant au 10^{ème} échelon du corps des PE et seulement 14% avaient atteint un échelon de la HC. A contrario dans le second degré, près de 65% des enseignants partant en retraite sont à la hors-classe. Heureusement (pour eux) ce nombre approche les 100% dans le corps des ...IEN et des IA.

Le SNUipp poursuit son action pour permettre, à terme, l'accès de tous à cette hors-classe

Barème du 1^{er} promu :43

Barème du dernier promu :41.250

Le barème pour l'accès à la hors-classe est « national » :

B= Ech * 2 +Note (avec correctif pour retard)+ Bonif ZEP (1 point)

La bonification ZEP ne concerne que les collègues sur le même poste en zep depuis 3 ans.

Seuls les 2 premiers collègues de la liste sont concernés par ce point zep de bonification.

A égalité de barème c'est l'AGS (Ancienneté Générale des Services) qui départage les ex-aequo.

De la 3^{ème} à la 15^{ème} position tous les collègues ont un barème de 42 points

De la 16^{ème} à la 21^{ème} position tous les collègues ont un barème de 41.750 points

De la 22^{ème} à la 43^{ème} position tous les collègues ont un barème de 41.500 points

De la 44^{ème} à la 58^{ème} position tous les collègues ont un barème de 41.250 points

De la 59^{ème} à la 75^{ème} position tous les collègues ont un barème de 41.000 points

CAPD « Promotions » du 18 décembre 2008.

Vous pouvez télécharger, [ICI](#), votre fiche de suivi syndical et nous la renvoyer pour que nous suivions votre dossier lors de cette CAPD.

Elections professionnelles du 2 décembre 2008.

Votez pour la liste du SNUipp67 ! Parce que les élus du SNUipp67 agissent avec VOUS !

Pour tout savoir sur :

- le rôle des élus du personnel
- les résultats des élections passées
- la liste des écoles qui seront « bureau de vote ».
- Les modalités du vote par correspondance
- la «profession de foi » du SNUipp67.

[Cliquez ICI.](#)

Informations nationales

Avenir des RASED : agir sans attendre !

Les organisations suivantes appellent à signer massivement la pétition pour sauver les RASED: SNUipp-FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA, SUD Education, SNUDI-FO, SMedEN-FO, FNAME, FNAREN, AFPEN.

Vous la trouverez en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.sauvonslesrased.org/>

Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) :Montant de l'indemnité

Les personnels dont l'administration estime qu'ils ont perdu du pouvoir d'achat en 2007 en référence avec leur traitement de décembre 2003, recevront au cours de l'automne une indemnité appelée « garantie individuelle de pouvoir d'achat ».

Le SNUipp et la FSU ont contesté ce dispositif. La mise en place d'un tel mécanisme revient à accepter l'idée que les mesures concernant la valeur du point d'indice dans la fonction publique et les déroulements de carrière ne sont plus à eux seuls suffisants pour garantir le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Le décret qui fait suite aux accords minoritaires de février 2008 prévoit l'attribution de la GIPA aux personnels qui ont été employés de manière continue pendant quatre années au moins et dont l'évolution du traitement indiciaire se traduit par une perte de pouvoir d'achat.

Dans le premier degré peuvent être concernés les collègues qui n'ont pas changé d'échelon entre le 31/12/03 et le 31/12/07. En revanche, dans la mesure où elle est déterminée par le traitement indiciaire, de nombreux instituteurs devenus PE en sont exclus !Le SNUipp a dénoncé cette démarche scandaleuse et a demandé que tous les personnels ayant effectivement perdu du pouvoir d'achat puissent bénéficier de cette mesure, tant qu'une autre plus égalitaire ne serait pas définie.

Montant brut de la GIPA

Echelon détenu au 31/12/03 et au 31/12/07	9 ^e échelon CN	10 ^e échelon CN	11 ^e échelon CN
Professeur des écoles	900 €	976 €	1 054 €
Instituteur	688 €	735 €	813 €

Vous trouverez à l'adresse suivante un formulaire de calcul en ligne de la GIPA : <http://www.snuipp.fr/gipa>.

NB : En cas de temps partiel, la GIPA est proportionnelle à la quotité de travail au 31/12/07.

Retrouvez cet article sur [notre site](#).

Service Minimum d'Accueil :c'est la pagaille !

« La loi est la loi. Elle a été votée, validée par le Conseil constitutionnel, elle doit s'appliquer » Xavier Darcos a beau le clamer....la réalité est bien différente !

Si dans les communes rurales de petite taille , l'organisation du S.M.A tourne au casse-têteen zone urbaine c'est la pagaille !

Des maires avaient prévenu qu'ils n'appliqueraient pas la loi par principe : ils refusent que leurs agents cassent la grève des enseignants !

Des maires de grandes villes, opposés au principe du SMA mais désireux d'appliquer la loi ont tenté d'organiser ce service maisn'y sont pas arrivés ! A Nantes par exemple le SMA n'a pu s'appliquer que dans 9 écoles sur les 44 concernées. A Paris le rectorat avait donné une liste de 62 écoles avec plus de 25% de grévistes attendus. La ville avait donc prévu 215 animateurs....mais seuls 65 ont travaillé car il y a eu moins de grévistes que prévu. Chaque collègue étant en droit de venir travailler matin même s'il le souhaite. La ville a prévu de rémunérer quand même les 215 animateurs prévus....et adressera la facture à l'Etat !!

Xavier Darcos qui pensait dédommager les communes avec les retenues sur salaire des grévistes en sera pour ses frais !

Le Maire de Paris a déjà prévenu que si il n'était pas intégralement rembourséil n'appliquerait plus le SMA.

Service Minimum d'Accueil :l'Etat qui voulait sanctionner des maires débouté.

Le tribunal administratif de Cergy Pontoise a rejeté le recours du préfet de Seine Saint Denis contre des maires qui refusaient d'organiser le SMA dans les écoles, considérant qu'il n'était pas possible de les contraindre dans le délai imposé de 48 heures.

Le recteur de Créteil qui avait demandé au préfet « un rappel à la loi » des élus en est pour ses frais !

Remplacement dans les écoles : REMISE EN CAUSE ? Après les RASED, les titulaires mobiles ??

Le projet de budget 2009 prévoit dans le premier degré, la mise en place au 1er janvier 2009 d'une agence chargée du remplacement. Selon le ministère, elle « devrait permettre d'identifier des pistes d'amélioration de l'efficacité de la gestion du remplacement ».

Dans le même temps, nous apprenons qu'un audit portant sur la possibilité d'utiliser des emplois de vacataires pour assurer les remplacements dans les écoles primaires a été commandé par le ministère et que le recrutement des enseignants sur liste complémentaire est suspendu. *Dans le Bas-Rhin, rien ne change pour le moment, le recrutement des listes complémentaires se poursuit...*

Le ministère envisagerait-il dès l'année 2008/2009 de supprimer l'actuel dispositif de remplacement fondé sur l'intervention des personnels titulaires formés et qualifiés pour ce type de missions ? **Envisage-t-il ainsi de supprimer en catimini 2 500 postes d'enseignants supplémentaires ?**

En diminuant dès maintenant le nombre de titulaires – remplaçants sur le terrain, il remettrait en cause la possibilité pour les élèves de bénéficier pendant les congés maternité et de maladie d'un enseignant qualifié. Cette mesure se traduirait par un accroissement important de la précarité dans les écoles. Pour le SNUipp, il est urgent de rompre avec cette politique dangereuse pour les écoles et l'intérêt des élèves, de faire respecter le professionnalisme des enseignants, d'effectuer d'autres choix budgétaires.

Vous trouverez sur [le site suivant](#) ce qui pourrait être un "avant-goût" de ce recrutement pour les remplacements !!